



**UNIVERSITÉ DE MONCTON**  
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Secrétariat général

**Réunion du**  
**COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION**  
**CCJ-190513**  
**Le 13 mai 2019**  
**à 13 h 30**  
**Conférence téléphonique /**  
**Cabinet du recteur Pavillon Léopold-Taillon**  
**Campus de Moncton**

**PROCÈS-VERBAL**  
Comité conjoint de la planification • CCJ-190513



**PRÉSENCES****Membres**

Keith Coughlan, président  
 Jacques Paul Couturier  
 Edith Doucet  
 Isabella Duguay  
 Mathieu Lang  
 Samuel LeBreton  
 Josée Rioux-Walker  
 Jean-François Thibault

**Autres personnes présentes<sup>1</sup>**

Lynne Castonguay, secrétaire générale  
 Edgar Robichaud, vice-recteur à  
 l'administration et aux ressources humaines  
 (VRARH)  
 André Samson, vice-recteur à l'enseignement et  
 à la recherche  
 Gilles Roy, vice-recteur à l'enseignement et à la  
 recherche désigné (observateur)

**TABLE DES MATIÈRES**

	Page
1. OUVERTURE DE LA RÉUNION .....	2
2. CORRESPONDANCE .....	2
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	2
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-190312.....	2
5. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL .....	2
6. CRÉATION DU BACCALAURÉAT APPLIQUÉ EN BIOTHECNOLOGIE .....	2
7. CRÉATION DE LA MAÎTRISE EN AMÉNAGEMENT DES FORÊTS .....	3
8. ÉVALUATION DES PROGRAMMES.....	4
8.1. Évaluation des programmes en musique.....	4
9. AFFAIRES NOUVELLES.....	5
10. PROCHAINE RÉUNION.....	5
11. CLÔTURE.....	6
DOCUMENT A - .....	7

<sup>1</sup> Assiste aux réunions en y ayant voix consultative

**1. OUVERTURE DE LA RÉUNION**

Le président souhaite la bienvenue, constate le quorum et déclare la réunion ouverte.

Le président souhaite la bienvenue au nouveau vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, monsieur Gilles Roy. Monsieur Roy débutera son mandat le 1<sup>er</sup> juillet prochain.

Il est 13 h 30.

**2. CORRESPONDANCE**

Aucune.

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**R : 01-CCJ-190513**

Mathieu Lang, appuyé par Jean-François Thibault, propose :

*« Que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été modifié. »*

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-190312**

**R : 02-CCJ-190513**

Mathieu Lang, appuyé par Jean-François Thibault, propose :

*« Que le procès-verbal CCJ-190312 soit adopté tel qu'il a été présenté. »*

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

**5. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL****5.1 Autres**

Le Comité conjoint de la planification note que le dossier portant sur la création du programme de Baccalauréat en éducation secondaire (immersion/inclusion scolaire) a fait l'objet d'un débat portant sur le lieu de livraison du programme au Sénat académique à la réunion du 6 mai dernier. Le Sénat académique a résolu que la première année du programme sera offerte dans les trois campus. Rappelons que le Comité conjoint de la planification académique avait recommandé que le programme soit offert au campus de Moncton seulement.

Le recteur et vice-chancelier par intérim indique que la décision du Sénat académique sur le lieu est finale. Cela dit, le dossier sera présenté au Conseil des gouverneurs le 8 juin prochain. Le Conseil des gouverneurs sera invité à considérer la position du Sénat académique lors de son vote sur la recommandation émanant du Comité conjoint de la planification.

**6. CRÉATION DU BACCALAURÉAT APPLIQUÉ EN BIOTECHNOLOGIE**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER) présente un nouveau programme, soit la création du Baccalauréat appliqué en biotechnologie. Ce programme vise à fournir aux personnes étudiantes une formation académique et professionnelle, des connaissances fondamentales liées aux différentes activités d'un

**6. CRÉATION DU BACCALAURÉAT APPLIQUÉ EN BIOTECHNOLOGIE (suite)**

spécialiste des biotechnologies ainsi qu'à offrir l'occasion de maîtriser les méthodes expérimentales essentielles à la pratique et d'acquérir une formation générale utile sur le marché de l'emploi.

Ce programme sera offert dans le contexte d'un jumelage de cours offerts au CCNB - Campus d'Edmundston et au campus de Moncton. Ce jumelage permettra aux personnes étudiantes d'obtenir d'abord un diplôme collégial en Techniques de laboratoire-biotechnologies coop et de poursuivre une formation qui aboutira à un grade universitaire de premier cycle appliqué. L'Université de Moncton s'engagera à reconnaître l'équivalent de deux années d'études, soit 60 crédits de niveau universitaire pour la réussite du programme Techniques de laboratoire-biotechnologies coop du CCNB – Campus d'Edmundston.

Le programme compte 120 crédits au total, dont 96 crédits de formation fondamentale. Le nouveau programme nécessitera la création de deux nouveaux cours. Le projet indique que des coûts de 10 000 \$ par année seront à prévoir.

Globalement, le Comité conjoint de la planification considère qu'il s'agit d'un projet intéressant qui réunira les forces de l'Université et du CCNB – Campus d'Edmundston.

La proposition suivante est mise aux voix.

**R : 03-CCJ-190513**

Jean-François Thibault, appuyé par Josée Rioux-Walker, propose :

*« Que le Comité conjoint de la planification recommande au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs la création du Baccalauréat appliqué en biotechnologie. »*

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

**7. CRÉATION DE LA MAÎTRISE PROFESSIONNELLE EN AMÉNAGEMENT DES FORÊTS (MAF)**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER) présente le dossier portant sur la création d'un nouveau programme de Maîtrise en aménagement des forêts. On indique que ce programme figure dans la liste des programmes à développer dans le cadre du grand projet de la planification académique de l'Université.

Ce nouveau programme a pour objectifs de permettre aux personnes étudiantes de concevoir, développer et mettre en application des plans de gestion des ressources naturelles associées à la forêt. Il permet de comprendre les enjeux complexes et multidisciplinaires de l'action humaine sur l'environnement biophysique forestier et d'acquérir des compétences pratiques nécessaires pour administrer et gérer les ressources naturelles, humaines, matérielles et financières qui y sont reliées.

Le programme s'adressera aux personnes diplômées en foresterie ainsi qu'à ceux et celles qui ont obtenu un diplôme dans une discipline connexe (écologie, biologie, environnement). L'administration du programme sera confiée à la Faculté des études supérieures et de la recherche (FESR) alors que les aspects académiques du programme seront confiés à l'École de foresterie. Le programme compte 45 crédits.

Le VRER présente les divers scénarios des coûts additionnels pour quatre inscriptions et pour huit inscriptions.

## 7. CRÉATION DE LA MAÎTRISE PROFESSIONNELLE EN AMÉNAGEMENT DES FORÊTS (MAF) (suite)

Le Comité conjoint de la planification soulève certaines questions, notamment les suivantes :

- Certains cours de sigle 2000 et 3000 sont prévus comme « des cours équivalents » pour un cours de sigle 6000 (avec quelques ajustements). Le Comité s'interroge sur la qualité de la formation.
- Le programme de Maîtrise avec thèse compte une inscription en ce moment; certains membres sont d'avis que ce programme sera évincé par le nouveau.
- Qu'en est-il de la question de l'agrément du programme? Le programme n'est pas agréé. Si l'on souhaite attirer une clientèle internationale, qu'en est-il de l'employabilité des étudiantes et des étudiants?
- Ce programme pourrait-il être offert à mi-temps s'il vise surtout les personnes diplômées?

Le Comité conjoint de la planification souhaite inviter la vice-rectrice et la doyenne des Études du campus d'Edmundston pour une discussion sur le dossier.

**R : 04-CCJ-190513**

Jean-François Thibault, appuyé par Mathieu Lang, propose :

*« Que le Comité conjoint de la planification invite la vice-rectrice du campus d'Edmundston et la doyenne des Études du campus d'Edmundston à la prochaine réunion du Comité. »*

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

## 8. ÉVALUATION DES PROGRAMMES

### 7.1. Évaluation des programmes en musique

Quatre programmes ont été évalués par l'équipe d'évaluation composée de la professeure Sophie Bouffard de l'Université de Sudbury et le professeur Sylvain Caron de l'Université de Montréal. Dans le dossier d'évaluation, on y retrouve l'examen du Baccalauréat en musique (général), du Baccalauréat en musique (interprétation), du Baccalauréat en musique – Baccalauréat en éducation et du Certificat d'études préparatoires en musique.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER) indique que le Baccalauréat en musique (général), le Baccalauréat en musique (interprétation) et le Certificat d'études préparatoires en musique se trouvent sur la liste des programmes à maintenir. Quant au Baccalauréat en musique – Baccalauréat en éducation, il se trouve sur la liste des programmes nécessitant une attention particulière.

Les évaluateurs notent que le Certificat est une force et contribue à assurer des standards élevés pour les programmes de baccalauréats. Cela dit, l'équipe d'évaluation est d'avis que les programmes de musique devraient mieux intégrer les avancements technologiques dans le cursus académique, notamment les technologies informatiques.

Globalement, les évaluateurs dressent un portrait positif de l'impact du Département de musique sur la scène culturelle. On note qu'il est difficile de dissocier le Département de musique à la tradition musicale en Acadie que l'on qualifie d'importante depuis 1968.

Le VRER présente les recommandations que l'on retrouve dans l'Avis du vice-recteur. Le Comité note que la Recommandation 5 a déjà été adoptée par le Sénat académique.

**8.1. Évaluation des programmes en musique (suite)**

La proposition suivante est mise aux voix.

**R : 05-CCJ-190513**

Jean-François Thibault, appuyé par Mathieu Lang, propose :

*« Que le Comité conjoint de la planification recommande au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs l'adoption des recommandations suivantes :*

**Recommandation 1**

*Que les responsables des programmes en musique revoient les contenus des cours en musique numérique (MUSI2503 et MUSI4203) en fonction de la dimension technologique qui caractérise la musique actuelle.*

**Recommandation 2**

*Que les responsables des programmes en musique examinent la possibilité d'enrichir la formation en jazz (ex. histoire, improvisation, littérature musicale).*

**Recommandation 3**

*Que les responsables des programmes en musique examinent la possibilité de créer un cours portant sur la gestion de carrière et de projets musicaux dans les programmes de Baccalauréat en musique (général) et de Baccalauréat en musique (interprétation).*

**Recommandation 4**

*Que la Bibliothèque Champlain explore la possibilité de remplacer l'achat de disques compacts par un abonnement à une banque d'enregistrements musicaux accessible en ligne.*

**Recommandation 5**

*Que les responsables des programmes en musique et la Faculté des sciences de l'éducation entament un examen du programme de B. Mus. - B. Éd. afin de voir aux possibilités d'améliorer des composantes du programme liées à l'enseignement de la musique.*

**Recommandation 6**

*Que les responsables des programmes en musique, en collaboration avec les professeures et les professeurs en interprétation musicale, voient à accroître et rendre plus visibles les activités de RDC relatives à l'enseignement de l'interprétation. »*

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

**9. AFFAIRES NOUVELLES**

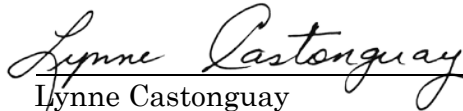
Le président ainsi que tous les membres du Comité conjoint de la planification académique remercient chaleureusement monsieur André Samson, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, qui termine son mandat.

**10. PROCHAINE RÉUNION**

La prochaine réunion aura lieu le mardi 27 août à 13 h 30.

11. CLÔTURE

La réunion se termine à 15 h.

  
Lynne Castonguay  
Secrétaire générale